

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-043

SÉANCE DU 26 AVRIL 2023

Date de convocation du conseil municipal : 14 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND.

Membre absent : aucun.

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 33

OBJET PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MULTI-ACTIVITES SPORTIVES D'ÉCULLY (MASE)

Depuis plusieurs années la Ville d'Écully mène une action volontariste en faveur du sport pour tous les Ecullois, et des valeurs qu'il transmet : respect, goût de l'effort, bien vivre ensemble.

Cette volonté se traduit non seulement par un grand nombre d'équipements sportifs sans cesse améliorés, et le soutien aux associations sportives, mais aussi par l'organisation de moments fédérateurs sur la commune comme l'accueil de compétitions nationales et internationales, ou le relais des écoliers.

Pour aller plus loin dans cette démarche, la Commune souhaite organiser une course pédestre sur le territoire communal. Une course pédestre avait été programmée en 2022 mais en raison de l'organisation d'une course caritative, la ville avait fait le choix de reporter l'évènement.

Aussi, il est proposé de reprogrammer la course pédestre « Ecully Run » le dimanche 4 juin 2023.

Cet évènement sportif et festif s'adressera au plus grand nombre car il proposera plusieurs formats de course permettant de faire participer un maximum de coureurs, du débutant au confirmé, sans oublier les enfants.

Pour l'organiser, la Commune souhaite établir un partenariat avec l'Association Multi-Activités Sportives d'Ecully (MASE), dont la raison sociale consiste, entre autres objectifs, en l'organisation d'actions sportives de proximité, en particulier en direction des jeunes Ecullois, sous la forme d'une subvention de 11 000 euros (Convention annexe n°8).

Une subvention a été votée en Conseil municipal du 29 juin 2022 (délibération n°2022-050) afin de contribuer à l'organisation de l'évènement mais n'a pas été effectivement versée en raison de son annulation.

— — — — —

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Commission Sport du 29 mars 2023 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

Par 29 voix pour et 4 voix contre (groupe Ecully Naturellement)

- Approuve le montant de 11 000 euros à verser à l'association MASE pour l'aide à l'organisation de « Ecully Run » le 4 juin 2023 ;
- Approuve la convention de partenariat avec l'association MASE ;
- Autorise le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

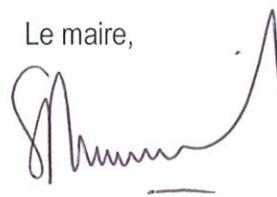
Ainsi délibéré,
A Écully, le 26 avril 2023

Le secrétaire,



Jean-Pierre MANGLIER

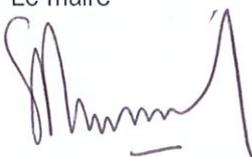
Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le maire

05 MAI 2023



Sébastien MICHEL

Ville d'Ecully – Conseil municipal du 26 avril 2023 - délibération n° 2023-043

Acte à classer

DELIB_2023-043

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-05T09-10-17.00 (MI244902638)

Identifiant unique de l'acte :

069-216900811-20230505-DELIB_2023-043-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Partenariat avec l'association multi-activités sportives
d'Ecully (MASE)

Date de décision : 05/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [DELIB_2023-043.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/05/23 à 09:10

Par [BOUTET Catherine](#)

Transmis

Date 05/05/23 à 09:10

Par [BOUTET Catherine](#)

Accusé de réception

Date 05/05/23 à 09:14